

*Marché Serv. Techniques*

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

79079

Objet

GRUPE SCOLAIRE  
"Jules FERRY"

Remplacement des  
Aîtres

DATE DE CONVOCATION

25 juin 1979

DATE D'AFFICHAGE

25 juin 1979

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	19
Nombre de votants	24

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf  
le vingt neuf juin à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. PAPEAU par M. GUICHAOUA, Melle FOUCHE par M. BOUCHET, M. COLLE par M. BOUTET, M. TETARD par M. LIS, Me TAP par M. CABAL.

Absents : MM. VIAUD, POUGET, MONTRON

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

### M. le Rapporteur expose :

Au cours des derniers mois, l'état des chaudières du Groupe Scolaire "Jules Ferry" s'est aggravé. La production de chaleur étant insuffisante et la consommation de combustible étant en augmentation, il était urgent de procéder à une transformation de l'installation.

Les Services Techniques Municipaux, en liaison avec les Services E.D.F.-G.D.F. ont étudié la possibilité d'alimenter la chaufferie du Groupe Scolaire "Jules Ferry" en gaz de ville, combustible plus avantageux que le fuel domestique.

Une consultation auprès d'entreprises locales a été lancée pour le remplacement des chaudières.

### Il ressort de cette consultation :

Entreprise MONTICO Robert	156.954,00 Fr
Entreprise ROY Claude	172.968,00 Fr
Entreprise S.A.P.R.	149.700,00 Fr
Entreprise VIDEAU	171.044,00 Fr

que la S.A.P.R. a présenté l'offre la plus avantageuse tant sur le plan technique que financier.

./.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure un marché négocié avec la SOCIETE ARTISANALE DES PLOMBIERS ROYANNAIS, pour le remplacement des chaudières du Groupe Scolaire "Jules Ferry".

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les articles 308 et 309 du Code des Marchés Publics

Vu le projet de marché et notamment les propositions présentées par la Société Artisanale des Plombiers Royannais

Vu le résultat favorable de l'étude réalisée aux fins d'alimentation de la chaufferie en gaz de ville,

Vu l'avis favorable de <sup>la</sup> Commission "Urbanisme et Construction - Equipement et Environnement - Travaux" réunie le 20 JUIL 1979

Considérant la nécessité et l'urgence des travaux à entreprendre

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure un marché négocié avec la SOCIETE ARTISANALE DES PLOMBIERS ROYANNAIS, Rue Paul Doumer à ROYAN, le montant des prestations étant fixé à CENT QUARANTE NEUF MILLE SEPT CENTS FRANCS (149.700 Frs) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 903-100, Article 232.11 du Budget Supplémentaire de l'Exercice 1978.
- de solliciter les aides et subventions de l'Etat au titre des économies d'énergie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVE**

ROCHEFORT - M. 30 JUIL. 1979  
Le Sous-Préfet,



*[Handwritten signature]*

Lucien CREISSEL

*[Handwritten notes in left margin:]*  
AR 118779  
de l'Etat